

Jurisprudence no 10

CCT-ES 01.07.08

Annexe no 6 : règlement sur les traitements

Suppression de la retenue salariale de -7.5% pour les employés dont le diplôme est proche du diplôme attendu pour une fonction sociale

Enoncé du problème :

La CCT-ES prévoit en son annexe no 6b des dispositions concernant la classification des fonctions sociales.

Elle prévoit également quels diplômes sont considérés comme équivalents et quelles formations nécessitent une retenue salariale.

Certaines formations ont un contenu proche de celles dont le diplôme est reconnu pour la fonction. La CPPC souhaite établir des ponts pour que les diplômés qui ont suivi ces formations puissent accéder au salaire sans retenue salariale à certaines conditions.

Fonctions d'éducateur, d'assistant social ou d'animateur socio-culturel, classe 8 (ne concerne pas les classes Perce-Neige)


Diplôme	Conditions pour supprimer la retenue salariale	Validation par
Diplôme d'animateur socio-culturel HES ou ESTS	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Diplôme de MSP ESTS	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Bachelor ou master en sciences de l'éducation, option éducation spécialisée (cursus sans stage pratique)	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Diplôme d'assistant social HES ou universitaire	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction

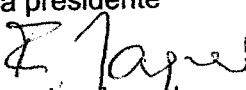
NB : L'expérience acquise durant une formation en cours d'emploi ou dans une fonction antérieure similaire est reconnue.

Les périodes de formation pratiques effectuées dans une fonction similaire sont reconnues.

Validité : dès le 1^{er} décembre 2009

Etablie à Cernier, le 4 novembre 2009.

La secrétaire

Anne Bourquard

La présidente

Françoise Jaquet